

SNUipp-FSU des Deux-Sèvres MAISON DES SYNDICATS - 8 RUE JOSEPH CUGNOT - 79000 NIORT 05-05-49-73-12-52

snu79@snuipp.fr http://79.snuipp.fr

Niort le 12 octobre 2021

Monsieur le Directeur Académique,

Lors de notre audience du 28 septembre dernier, nous vous avons dit explicitement que les équipes enseignantes de la communauté de communes Mellois en Poitou n'accueilleraient pas d'un bon œil des injonctions émanant des élus en ce qui concerne le changement de rythmes scolaires. Nous vous avons expliqué qu'il fallait que les directives viennent de vous, notre supérieur hiérarchique. Nous pensions que vous aviez pris bonne note de cette demande, mais malheureusement, il semble que non.

Les écoles ont reçu le 8 octobre un courrier émanant de Monsieur Michelet, pour le moins injonctif et qui pose problème sur plusieurs points :

- Il est précisé que la décision ou non d'aborder la question des rythmes scolaires en conseil d'école revenait aux élus. Pour rappel, ce n'est pas aux élus de fixer l'ordre du jour des conseils d'école, mais aux directeurs rices.
- Il est demandé un vote des conseils d'école sur le sujet dans la période novembre / décembre. Cela revient donc à imposer la tenue de conseils d'école extraordinaires, puisque Madame Lambin impose que les 1^{er} conseils d'école se tiennent avant le 22 octobre. Pour rappel, nous vous avions demandé que le nécessaire soit fait pour que cette question puisse être abordée lors du premier conseil d'école. Chacun s'est apparemment retranché derrière l'autre, la comcom disant qu'ils attendaient votre aval pour écrire aux écoles, et vous, attendant que la comcom soit prête à écrire un courrier.
- Le courrier annonce que vous avez présenté aux élus la méthode et le calendrier retenus pour la gestion de ce dossier. Les équipes auraient elles aussi apprécié d'être prévenues par vos soins, mais vous avez fait le choix de ne vous adresser qu'aux maires. Cela fait naître un sentiment de mépris chez les collègues de ce secteur.
- Le point 4 énoncé par Monsieur Michelet est pour le moins abscons : « Fin janvier, si avis conseils communautaires / conseils municipaux = conseils d'école à la majorité, envoi de la proposition conjointe. »

Est-ce à dire que les élus auront double voix puisque deux conseils sont évoqués ? Si l'avis n'est pas équivalent, que se passe t-il ? Quelle sera la place des élus dans les conseils d'école ? Aucune réponse à ce sujet. Les conseils d'école ont l'avantage de rassembler les acteurs de la communauté éducative : parents, élus et enseignants. Dès lors, leur avis devrait être prépondérant à vos yeux.

Et pour ce qui est de la « proposition conjointe », nous n'avons toujours aucune information sur le sujet. Nous vous avons dit que les enseignants ne pourraient se positionner sereinement qu'en

connaissance de cause, c'est à dire en sachant ce que la comcom souhaiterait mettre en place dans ces nouveaux rythmes, et ils n'ont à ce jour aucune information là dessus.

Autre point qui pose souci dans ce dossier, les résultats de la consultation qui a été menée par la comcom n'ont toujours pas été communiqués à la profession. Nous savons que les collègues engagés dans les groupes de travail qui ont réfléchi aux rythmes scolaires ont été destinataires de documents, mais sans avoir toutes les données. Des questions ont été adressées à la comcom, mais les réponses sont très évasives.

Les enseignants ont le sentiment réel, à tort ou à raison nous n'en savons rien, bien que nous ayons une idée sur le sujet, que les résultats de cette consultation vont être minimisés par la comcom, car ils ne correspondent pas à leurs attentes.

Bilan des courses, est arrivé ce que nous redoutions, un courrier signé de Monsieur Michelet et très mal perçu par les équipes, et un mail de l'IEN de circonscription essayant de rattraper le coup en demandant aux équipes de ne pas aborder la question des rythmes lors du premier conseil d'école. Cela impose, de fait, la tenue d'un conseil d'école extraordinaire, et donc une réunion supplémentaire, alors que tout aurait pu être mis en place pour que cette question soit traitée sereinement lors du premier conseil d'école, comme nous vous l'avions demandé. Nous savons que d'ores et déjà des équipes ont prévu de mettre ce point à l'ordre du jour du premier conseil d'école et nous les soutiendrons si elles décident malgré tout de maintenir les échanges et le vote à ce sujet.

D'autre part, vous nous avez dit qu'il était impossible qu'il y ait des rythmes différents (4 jours / 4,5 jours) sur un territoire ayant la même compétence école. Nous avons pris l'attache de nos collègues d'autres département de France, et il semblerait que ce qui est impossible chez nous ne le soit pas ailleurs. En effet, nous avons l'exemple de plusieurs communes ou communautés de communes dans lesquelles des écoles fonctionnement selon des rythmes différents. Aussi, nous souhaiterions que vous nous communiquiez les textes réglementaires sur lesquels vous vous appuyez pour nous apporter cette réponse.

Nous espérons sincèrement, Monsieur le Directeur Académique, que notre courrier, qui appelle encore une fois des réponses de votre part ne restera pas lettre morte, et nous restons à votre disposition pour échanger sur le sujet.

Veuillez croire, Monsieur le Directeur Académique, en notre attachement au bon fonctionnement du service public d'éducation.

Julie Couprie, pour le SNUipp-FSU 79